

# SEANCE DU 27 MARS 2019

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

---

*Membres en  
exercice : 6*

*Corum : 4*

*Présents : 5*

*Absents : 1*

*Pouvoirs : 1*

*Votants : 6*

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le vingt et un mars deux mille dix-neuf, se sont réunis à la Mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Arnaud DESCHARLES, Maire

### Etaient présents :

Arnaud DESCHARLES  
Christian DE GROOTE  
Céline GIRARDIN  
Pascal VINCENT  
Lucian WRIGHT

### Absents Excusés :

Djénéba SAMOURA  
(Pouvoir A. Descharles)

### Public :

Néant

### Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

## Sommaire de la séance du 27 mars 2019 :

- 1- *Approbation de la séance du 23 janvier 2019*
- 2- *Compte Administratif & de Gestion 2018*
- 3- *Affectation des résultats 2018*
- 4- *Vote des taux des 3 taxes 2019*
- 5- *Subventions aux associations*
- 6- *Voirie / Borne incendie SAEP*
- 7- *Budget Primitif 2019*
- 8- *Statuts du SIVoS*
- 9- *Chemin rural n°29 dit ruelle aux bouchers*
- 10- *Ralentisseurs - Demande de subventions*
- 11- *Questions diverses*

### Délibérations n° :

- |          |  |
|----------|--|
| 9/2019   | <i>Compte Administratif &amp; de Gestion 2018</i>                                  |
| 10 /2019 | <i>Affectation des résultats 2018</i>  |
| 11/2019  | <i>Vote des taux des 3 taxes 2019</i>  |
| 12/2019  | <i>Subventions aux associations 2019</i>   |
| 13/2019  | <i>Voirie / Bornes incendie SAEP</i>   |
| 14/2019  | <i>Budget primitif 2019</i>  |
| 15/2019  | <i>Statuts du SIVoS de Mainneville</i>   |
| 16/2019  | <i>Chemin rural n°29 dit ruelle aux bouchers</i>                                   |
| 17/2019  | <i>Ralentisseurs - Demande de subventions</i>                                      |
| 18/2019  | <i>Fonds concours CDCVN Voirie (Program. 2018)</i>                                 |
| 19/2019  | <i>Mise à disposition salle des fêtes à l'association<br/>« entre les lignes »</i> |

## Préambule

Suite aux démissions de 5 conseillers, des élections partielles sont prévues.

Dates arrêtées par la préfecture, pour l'élection de 5 nouveaux membres du conseil :

1<sup>er</sup> Tour le 28/04/2019

- Limite de dépôt des candidatures 10/04/2019
- Début de campagne 15/04/2019
- Fin de campagne 27/04/2019

2<sup>ème</sup> tour le 05/05/2018

- Début de campagne 29/04/2019
- Fin de campagne 04/05/2019

### 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 23 janvier 2019

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

### 2- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2018.

#### FONCTIONNEMENT

*Excédent 2017* + 89 647.05 (Pour mémoire)

Recettes 2018 + 118 786.06 euros

Dépenses 2018 - 112 568.64 euros

*Excédent 2018* + 95 864.47 euros

*Solde d'exécution 2018 =* Excédent + 6217.42 euros

## INVESTISSEMENT

<i>Excédent 2017</i>	+ 50 038.43 euros ( <i>Pour mémoire</i> )
Recettes 2018	+ 8 604.48 euros
Dépenses 2018	- 13 902.01 euros
<i>Excédent 2018</i>	+ 44 740.09 euros

*Solde d'exécution 2018 = Déficit - 5 297.53 euros*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif & de Gestion 2018 de la Commune,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2018, en dernière page du présent procès-verbal

*Délibération 9/2019*

## 3- AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 95 864.47 euros
- Un excédent d'Investissement de 47 740.09 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		<b>EUROS</b>
<b>A</b> RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	6 217.42
	DEFICIT :	0,00
<b>B</b> RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	89 647.05
	DEFICIT :	0,00
<b>C</b> RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		<b>95 864.47</b>
<b>D</b> solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	<b>- 5 297.53</b>
<b>E</b> RAR de la section d'investissement	DEPENSES :	0.00
<b>F</b> RAR de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
<b>G</b> solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement	0.00
	ou BESOIN (-) de financement	
<b>H</b> BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		<b>5 297.53</b>
AFFECTATION DE C		
<b>En réserves au compte R 1068 en investissement</b> (au minimum couverture du besoin de financement H)		<b>5 000.00</b>
<b>Complément en réserves au compte R 1068</b>		<b>0.00</b>
<b>1 Total réserves au compte R 1068 en investissement</b>		<b>5 000.00</b>
<b>2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)</b>		<b>90 864.47</b>
<b>3 Report en Investissement au compte</b>	<b>R</b> <b>001Exédent</b> <b>D 001</b> <b>Déficit</b>	<b>44 740.09</b>
		<b>0.00</b>

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 10/2019

#### 4- VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter les taux des 3 taxes de 1.5%

- Les taux des 3 taxes 2019 ainsi voté sur la commune sont de :

- Taxe d'Habitation : 13.74 %
- Taxe Foncière Bâti : 16.76 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 29.65 %

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 11/2019*

## 5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention au bénéfice de(s)  
association(s) :

*- Bruit du vent - 120€*

*Délibération 12/2019*

## 6- VOIRIE / BORNE INCENDIE SAEP

Vu la délibération 12/2017 du SAEP statuant :

### POINT FINANCIER TRAVAUX AMECOURT

*Vu la délibération 26/2014, établissant un marché de travaux de réfection de voirie ;*

*Vu la délibération 27/2017, établissant une prise en charge de 80% des dits travaux par la commune d'Amécourt ;*

*Vu la délibération 30/2017, attribuant les travaux à EUROVIA pour un montant de 88 965.70€ ht ;*

*Considérant que le montant total ht des travaux réglés par le SAEP a été arrêté à 48 590.10€, la participation de la commune d'Amécourt est donc de 38 872.08€ ;*

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,*

*APPLIQUE selon délibération 27/2017, une moins-value de 10%, soit - 3887.21€, soit : 38 872.08 - 3 887.21 = 34 984.87€,*

*ARRETE le montant dû par la commune d'Amécourt à : 35 000€,*

*ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,*

Vu la délibération 28/2014 du SAEP statuant :

REMBOURSEMENT DEFENSE INCENDIE

*Suite aux travaux de défense incendie entrepris par le SAEP, et étant à la charge des Communes ;*

- La Commune d'Amécourt se verra facturée de 3 bornes incendies soit : 2385 euros*
- La Commune d'Hébécourt se verra facturée de 1 borne incendie soit : 795 euros*

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,*

*ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération*

Vu la décision d'un emprunt (délibérations 21/2015 et 33/2015) pour le financement entre autres de ces dits travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le remboursement au SAEP d'Hébécourt :

- des travaux de voirie pour 35 000€
- des bornes incendies pour 2 385€

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 13/2019*

7 - BUDGET PRIMITIF 2019

Il est fait présentation du Budget Primitif 2019

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 185 000 euros.

## INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 95 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2019 tel que présenté,

*Délibération 14/2019*

## 8 - STATUTS DU SIVoS DE MAINNEVILLE

Vu l'article L.5211-20 du Code général des Collectivités Territoriales autorisant l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à délibérer sur les modifications statutaires, étant entendu qu'elles se réalisent par délibération concordante de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions majorité qualifiée ;

Considérant la modification de la catégorie juridique du SIVoS de Mainneville ;

Vu la délibération du 1/2019 du 29 janvier 2019 du SIVoS de Mainneville approuvant la modification statutaire et notamment la modification des articles 1 et 2 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification statutaire des articles 1 et 2

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 15/2019*



## 9 - CHEMIN RURAL N°29 DIT RUELLE AUX BOUCHERS

Vu le courrier de Mr GAUBICHET demeurant 9 rue du Buisson de Bleu demandant l'acquisition du chemin rural n°29 dit ruelle aux Bouchers, afin de lui permettre la réalisation d'une extension de son habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE de céder le dit chemin communal

S'ENGAGE à étudier son projet d'extension, afin de trouver un compromis d'urbanisme.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 16/2019*

## 10 - RALENTISSEURS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu la réunion de conseil municipal du 15 avril 2016, proposant l'étude d'implantation de ralentisseurs route des Margottes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Général de l'Eure.

AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir lesdites subventions.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision

*Délibération 17/2019*

## II - QUESTIONS DIVERSES

### ❖ FONDS DE CONCOURS CDCVN VOIRIE PROGRAMMATION 2018

Vu la délibération n° 2011103 de la Communauté de Commune Gisors Epte Levrière, en date du 16 décembre 2011, instaurant la mise en place de fonds de concours systématiques pour certains travaux sur les voiries communautaires ;

Vu la délibération n° 2018101 de la Communauté de Commune Gisors Epte Levrière, en date du 31 mai 2018, validant le montant des fonds de concours communaux dans le cadre du programme des travaux 2018 ;

Vu la délibération 24/2018 de la commune de d'Amécourt s'engageant à acter sur ce fond de concours dès lors de la communauté de Commune du Vexin Normand aurait résolu les problèmes liés aux dits travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'un fond de concours 7142.50 euros en faveur de la Communauté de Communes Gisors Epte Levrière, après réception des travaux par la commune.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

*Délibération 18/2019*

### ❖ SOLLICITATION ASSOCIATION ENTRE LES LIGNES DE MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES

Mme BOUCARD, présidente de l'association « entre les lignes » basée à St Denis le Ferment sollicite

la commune dans le cadre de la mise a disposition de la salle des fêtes pour leurs activités sportives.

En effet, cette association a à disposition actuellement la maison du village d'Hébécourt depuis la fermeture de la salle des fêtes de Mainneville ou ils étaient basés. Cependant cette salle d'Hébécourt étant trop étroite, les contraint à rechercher une salle plus grande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE une mise à disposition au tarif de 75 euros par mercredi utilisé.

SOUMETTRA ce tarif à l'association «entre les lignes»

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

*Délibération 19/2019*

❖ SYGOM

La poubelle neuve remise par le SYGOM suite à détérioration lors d'un ramassage, chemin de la Maladrerie a disparu le soir même

❖ TRAVAUX EFFECTUES

- Réfection des marches de la mairie
- Remplacement des gouttières de la salle des fêtes
- Réparation du camion

- ❖ TRAVAUX COMMANDES
  - Ravalement de la salle des fêtes côté rue de la Bonde
  - Mise en conformité Electricité logement mairie à la cave
  
- ❖ EDF
  - Mise en évidence de facturation d'un PDL inactif -> en attente de la régularisation
  - Demande d'augmentation de puissance compteur mairie suite au disjonctage régulier depuis la pose du Linky

## Annexe #1- Compte Administratif 2018

### Fonctionnement

#### *Dépenses*

Chapitre	Libellé	BP2018	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 405.00	31 041.45
012	CHARGES DE PERSONNEL	28 100.00	21 400.21
014	ATTENUATION DE PRODUITS	11 836.00	11 793.00
022	DEPENSES IMPREVUES	3 306.20	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	39 515.05	-
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	5 279.95	5 225.95
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 091.00	41 812.72
66	CHARGES FINANCIERES	1.500,00	1 238.31
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	966.80	57.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>175 000.00</b>	<b>112 568.64</b>

#### *Recettes*

Chapitre	Libellé	BP 2018	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	89 647.05	-
013	ATTENUATIONS DES CHARGES	-	876.09
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	200.00	460.21
73	IMPOTS ET TAXES	51 000.00	53 277.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	30 000.00	31 688.03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	4 152.92	13 167.39
76	PRODUITS FINANCIERS	-	0.83
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	-	19 318.17
	<b>TOTAUX</b>	<b>175 000.00</b>	<b>118 786.89</b>

## Investissement

### *Dépenses*

Chapitre	Libellé	BP 2018	Réalisations
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000.00	9 927.58
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES	3 000.00	1 443.15
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 000.00	2 531.28
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-
27	Prêts	-	-
	<b>TOTAUX</b>	<b>95 000.00</b>	<b>13 902.01</b>

### *Recettes*

Chapitre	Libellé	BP 2018	Réalisations
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	50 038.43	-
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONNEMENT	39 515.05	-
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	5 279.95	5 225.95
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	166.57	3 378.53
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	-	-
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILIES	-	-
27	PRETS	-	-
	<b>TOTAUX</b>	<b>95 000.00</b>	<b>8 604.48</b>

La séance est levée à 21h00

DESCHARLES Arnaud

DE GROOTE Christian

GIRARDIN Céline

~~SAMOURA Djénéba~~  
(*Pouvoir A. Descharles*)

VINCENT Pascal

WRIGHT Lucian